



Disclaimer: unless otherwise agreed by the Council of UPOV, only documents that have been adopted by the Council of UPOV and that have not been superseded can represent UPOV policies or guidance.

This document has been scanned from a paper copy and may have some discrepancies from the original document.

Avertissement: sauf si le Conseil de l'UPOV en décide autrement, seuls les documents adoptés par le Conseil de l'UPOV n'ayant pas été remplacés peuvent représenter les principes ou les orientations de l'UPOV.

Ce document a été numérisé à partir d'une copie papier et peut contenir des différences avec le document original.

Allgemeiner Haftungsausschluß: Sofern nicht anders vom Rat der UPOV vereinbart, geben nur Dokumente, die vom Rat der UPOV angenommen und nicht ersetzt wurden, Grundsätze oder eine Anleitung der UPOV wieder.

Dieses Dokument wurde von einer Papierkopie gescannt und könnte Abweichungen vom Originaldokument aufweisen.

Descargo de responsabilidad: salvo que el Consejo de la UPOV decida de otro modo, solo se considerarán documentos de políticas u orientaciones de la UPOV los que hayan sido aprobados por el Consejo de la UPOV y no hayan sido reemplazados.

Este documento ha sido escaneado a partir de una copia en papel y puede que existan divergencias en relación con el documento original.

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

GENÈVE

COMITE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Vingt-septième session

Genève, 25 - 29 juin 1990

REVISION DE LA CONVENTION:

ORDRE DES DISPOSITIONS

Document établi par le Bureau de l'Union

1. A sa vingt et unième session ordinaire, le Conseil de l'UPOV a chargé le Comité administratif et juridique (ci-après dénomé "Comité") de préparer la révision de la Convention UPOV. Des projets de proposition de révision ont été examinés par le Comité à sa vingt-deuxième session, en avril 1988, et trois projets remaniés ont été examinés lors de ses trois sessions suivantes; le dernier de ces projets a également été soumis pour observation à la quatrième Réunion avec les organisations internationales dans le document IOM/IV/2. Les quatre projets précités suivaient l'ordre des dispositions du texte révisé du 23 octobre 1978 de la Convention UPOV.

2. A sa vingt-troisième session ordinaire, tenue les 16 et 17 octobre 1989, le Conseil de l'UPOV a entériné une décision prise par le Comité consultatif à sa quarantième session, le 16 octobre 1989 (voir au paragraphe 23 du document CC/XL/5), selon laquelle "le Bureau de l'Union devra présenter à la première Réunion préparatoire sur la révision de la Convention (23 - 27 avril 1990) un nouveau projet de texte en fonction de la structure qui avait été proposée par la délégation des Pays-Bas à la Conférence diplomatique de 1978 mais n'avait pas été retenue du fait du caractère tardif de cette proposition".

3. Le texte des propositions de révision figurant dans le document PM/1/2 et soumis à la vingt-sixième session du Comité (la première réunion préparatoire) était fondé sur la proposition des Pays-Bas. A cette session, le Comité a reçu de la République fédérale d'Allemagne une proposition de révision de l'ordre des articles; cette proposition figure à l'annexe III du compte rendu succinct de ladite session (document CAJ/26/1).

4. Entre-temps, par lettre en date du 15 mai 1990, la délégation de la République fédérale d'Allemagne a soumis une nouvelle proposition qui, sous réserve de quelques modifications mineures, reprend la proposition soumise à la vingt-sixième session du Comité. Cette proposition figure à l'annexe I du présent document. L'annexe II reproduit cette proposition et comporte, en plus, des références aux dispositions correspondantes figurant dans le projet de texte de la Convention faisant l'objet des documents CAJ/27/2 et CAJ/27/4.

[Les annexes suivent]

STRUCTURE PROPOSEE POUR LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES

présentée par la délégation de la République fédérale d'Allemagne

	Articles correspondants		
	Texte actuel	Doc. IOM/IV/2	Doc. PM/1/2
PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES			
Article premier Union internationale pour la protection des obtentions végétales	1.1) et 2)	1	3 1
Article 2 Statut juridique de l'Union	24.1) et 2)	-	4
Article 3 Organes et siège de l'Union	15 1.3) 24.3)	-	5
Article 4 Définitions	-	2	2
Article 5 Champ d'application	4	4	8
Article 6 Traitement national	3	3	9
DEUXIEME PARTIE : DROIT D'OBTENTEUR			
Chapitre I : Conditions d'octroi du droit d'obtenteur			
Article 7 Variétés susceptibles d'être protégées	6.1), introduction, et e)	6.1), introduction, et 2)	11.1), introduction, 2) et 3)
Article 8 Distinction	6.1)a)	6.1)b)	11.1)b)
Article 9 Homogénéité	6.1)c)	6.1)c)	11.1)c)
Article 10 Stabilité	6.1)d)	6.1)d)	11.1)d)
Article 11 Nouveauté	6.1)b) 38	6.1)a)	11.1)a) 12
Article 12 Dénomination variétale	13.1), 1 ^{ère} phrase, et 2) à 6)	6.2) et 13.1) à 6)	19.1) à 6)

	Articles correspondants		
	Texte actuel	Doc. IOM/IV/2	Doc. PM/1/2
Chapitre II : Demande d'octroi du droit d'obtenteur			
Article 13 Libre choix du membre de l'Union auprès duquel est déposée une demande	11.1) et 2)	11.1) et 2)	10.1) et 2)
Article 14 Priorité	12	12	13
Article 15 Examen de la demande	7.1) et 2) 30.2)	7.1) à 3)	14.1) à 3)
Article 16 Protection provisoire	7.3)	7.4)	14.4)
Chapitre III : Effets du droit d'obtenteur			
Article 17 Contenu du droit d'obtenteur	5.1), 2) et 4)	5.1), 3) et 5)	17.1) et 2) 2.iv)
Article 18 Limitation des effets du droit d'obtenteur	5.3)	5.2)ii) à iv) et 4)	17.3) et 4)
Article 19 Limitation de l'exercice du droit d'obtenteur	9	9	18
Article 20 Epuisement du droit d'obtenteur	-	5.2)i)	17.4)
Article 21 Utilisation de la dénomination variétale	13.1), 2 ^e phrase 7) et 8)	13.7) et 8)	19.7) et 8)
Article 22 Indépendance des droits d'obtenteur dans différents membres de l'Union	11.3)	11.3)a)	10.3)a)
Article 23 Indépendance du droit d'obtenteur des mesures réglementant le commerce des semences	14	-	7
Article 24 Arrangements relatifs aux droits d'obtenteur	29	11.3)b) et c)	10.3)b) et c)
Chapitre IV : Durée et cessation du droit d'obtenteur			
Article 25 Durée du droit d'obtenteur	8	8	15

	Articles correspondants		
	Texte actuel	Doc. IOM/IV/2	Doc. PM/1/2
Article 26 Nullité du droit d'obtenteur	10.1) et 4)	10.1) et 4)	16.1), 2) et 5)
Article 27 Déchéance du droit d'obtenteur	10.2) à 4)	10.2) à 4)	16.3) à 5)
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES			
Chapitre I : Le Conseil, le Bureau de l'Union			
Article 28 Composition du conseil	16.1) et 2)	-	-
Article 29 Présidence	18	-	-
Article 30 Sessions	19		
Article 31 Observateurs	17	-	-
Article 32 Missions	21 et 20	-	-
Article 33 Votes	22	-	-
Article 34 Bureau de l'Union	16.3) et 23	-	-
Article 35 Langues	28	-	-
Chapitre II : Dispositions financières			
Article 36 Couverture des dépenses	26.1)	-	-
Article 37 Contributions des membres de l'Union	26.2) à 5)	-	-
Article 38 Vérification des comptes	25	-	-
QUATRIEME PARTIE : EFFETS SUR LES MEMBRES DE L'UNION			
Article 39 Application de la Convention sur le plan interne	30	-	-
Article 40 Relations entre membres de l'Union liés par des textes différents	34	-	-
Article 41 Arrangements particuliers	29	-	-

	Articles correspondants		
	Texte actuel	Doc. IOM/IV/2	Doc. PM/1/2
CINQUIEME PARTIE : DISPOSITIONS FINALES			
Article 42 Signature	31	-	-
Article 43 Ratification, acceptation ou approbation; adhésion	32	-	-
Article 44 Réserves	40	-	-
Article 45 Champ d'application territorial	36	-	-
Article 46 Communications	35	-	-
Article 47 Dérogation pour la protection sous deux formes	37	-	-
Article 48 Entrée en vigueur	33	-	-
Article 49 Durée	41.1)	-	-
Article 50 Révision	27	-	-
Article 51 Dénonciation	41.2) à 4)	-	-
Article 52 Maintien des droits acquis	39	-	-
Article 53 Langues de la Convention; fonctions du dépositaire	42.1) et 3)	-	-
Article 54 Transmission et notifications	42.2), 5) et 4)	-	-

[L'annexe II suit]

STRUCTURE PROPOSEE POUR LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VEGETALES
présentée par la délégation de la République fédérale d'Allemagne et mise à jour par le Bureau de l'Union

	Articles correspondants			
	Texte actuel	Doc. IOM/IV/2	Doc. PM/1/2	Docs CAJ/27/2 et 4*
PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES				
Article premier Union internationale pour la protection des obtentions végétales	1.1) et 2)	1	3 1	17.1)
Article 2 Statut juridique de l'Union	24.1) et 2)	-	4	17.2) et 3)
Article 3 Organes et siège de l'Union	15 1.3) 24.3)	-	5	18 17.4) et 5)
Article 4 Définitions	-	2	2	1
Article 5 Champ d'application	4	4	8	5
Article 6 Traitement national	3	3	9	6
DEUXIEME PARTIE DROIT D'OBTENTEUR				
Chapitre I : Conditions d'octroi du droit d'obteneur				
Article 7 Variétés susceptibles d'être protégées	6.1), introduction, et e)	6.1), introduction, et 2)	11.1), introduction, 2) et 3)	8.1) et 2)
Article 8 Distinction	6.1)a)	6.1)b)	11.1)b)	8.4)
Article 9 Homogénéité	6.1)c)	6.1)c)	11.1)c)	8.5)
Article 10 Stabilité	6.1)d)	6.1)d)	11.1)d)	8.6)
Article 11 Nouveauté	6.1)b) 38	6.1)a)	11.1)a) 12	8.3)
Article 12 Dénomination variétale	13.1), 1 ^{ère} phrase, et 2) à 6)	6.2) et 13.1) à 6)	19.1) à 6)	16.1) à 6)

* Les articles 1 à 16 figurent dans le document CAJ/27/2, et les articles 17 à 40 dans le document CAJ/27/4.

	Articles correspondants			
	Texte actuel	Doc. IOM/IV/2	Doc. PM/1/2	Docs CAJ/27/2 et 4
Chapitre II : Demande d'octroi du droit d'obtenteur				
Article 13 Libre choix du membre de l'Union auprès duquel est déposée une demande	11.1) et 2)	11.1) et 2)	10.1) et 2)	7.1) et 2)
Article 14 Priorité	12	12	13	10
Article 15 Examen de la demande	7.1) et 2) 30.2)	7.1) à 3)	14.1) à 3)	11.1) à 3)
Article 16 Protection provisoire	7.3)	7.4)	14.4)	11.4)
Chapitre III : Effets du droit d'obtenteur				
Article 17 Contenu du droit d'obtenteur	5.1), 2) et 4)	5.1), 3) et 5)	17.1) et 2) 2.iv)	14.1) et 2) [1.ix)]
Article 18 Limitation des effets du droit d'obtenteur	5.3)	5.2)ii) à iv) et 4)	17.3) et 4)	14.3)
Article 19 Limitation de l'exercice du droit d'obtenteur	9	9	18	15
Article 20 Epuisement du droit d'obtenteur	-	5.2)i)	17.4)	14.4)
Article 21 Utilisation de la dénomination variétale	13.1), 2 ^e phrase, 7) et 8)	13.7) et 8)	19.7) et 8)	16.1), 2 ^e phrase, 7) et 8)
Article 22 Indépendance des droits d'obtenteur dans différents membres de l'Union	11.3)	11.3)a)	10.3)a)	7.3)
Article 23 Indépendance des droits d'obtenteur des mesures réglementant le commerce des semences	14	-	7	4
Article 24 Arrangements relatifs aux droits d'obtenteur	29	11.3)b) et c)	10.3)b) et c)	31
Chapitre IV : Durée et cessation du droit d'obtenteur				
Article 25 Durée du droit d'obtenteur	8	8	15	8

	Articles correspondants			
	Texte actuel	Doc. IOM/IV/2	Doc. PM/1/2	Docs CAJ/27/2 et 4
Article 26 Nullité du droit d'obtenteur	10.1) et 4)	10.1) et 4)	16.1), 2) et 5)	13
Article 27 Déchéance du droit d'obtenteur	10.2) à 4)	10.2) à 4)	16.3) à 5)	13
TROISIEME PARTIE : DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES				
Chapitre I : Le Conseil, le Bureau de l'Union				
Article 28 Composition du Conseil	16.1) et 2)	-	-	19
Article 29 Présidence	18	-	-	21
Article 30 Sessions	19	-	-	22
Article 31 Observateurs	17	-	-	20
Article 32 Missions	21 et 20	-	-	24, 23
Article 33 Votes	22	-	-	25
Article 34 Bureau de l'Union	16.3) et 23	-	-	26
Article 35 Langues	28	-	-	30
Chapitre II : Dispositions financières				
Article 36 Couverture des dépenses	26.1)	-	-	28.1)
Article 37 Contributions des membres de l'Union	26.2) à 5)	-	-	28.2) à 5)
Article 38 Vérification des comptes	25	-	-	27
QUATRIEME PARTIE : EFFETS SUR LES MEMBRES DE L'UNION				
Article 39 Application de la Convention sur le plan interne	30	-	-	2.2)
Article 40 Relations entre membres de l'Union liés par des textes différents	34	-	-	35
Article 41 Arrangements particuliers	29	-	-	31

	Articles correspondants			
	Texte actuel	Doc. IOM/IV/2	Doc. PM/1/2	Docs CAJ/27/2 et 4
CINQUIEME PARTIE : DISPOSITIONS FINALES				
Article 42 Signature	31	-	-	32
Article 43 Ratification, acceptation ou approbation; adhésion	32	-	-	33
Article 44 Réserves	40	-	-	38.1)
Article 45 Champ d'application territorial	36	-	-	-
Article 46 Communications	35	-	-	36
Article 47 Dérogation pour la protection sous deux formes	37	-	-	38.2)
Article 48 Entrée en vigueur	33	-	-	34
Article 49 Durée	41.1)	-	-	-
Article 50 Révision	27	-	-	29
Article 51 Dénonciation	41.2) à 4)	-	-	39
Article 52 Maintien des droits acquis	39	-	-	37
Article 53 Langues de la Convention; fonctions du dépositaire	42.1) et 3)	-	-	40.1) et 3)
Article 54 Transmission et notifications	42.2), 5) et 4)	-	-	40.2), 4) et 5)

[Fin du document]